

# Le Porter à Connaissance

## Mobilités et Numérique

### Communauté de Communes de l'Oise Picarde

Politique publique prioritaire de l'État, la sécurité routière fait l'objet d'un programme pluriannuel d'actions dont l'un des objectifs, au-delà du contrôle et de la sanction des comportements fautifs, est de faire émerger une culture tournée vers la prévention. Le Grenelle de l'Environnement a aussi mis en avant le développement des nouvelles technologies d'information et de communication. L'aménagement numérique des territoires doit être intégré au projet territorial.

A ce titre, les auteurs des documents d'urbanisme doivent se mobiliser car ils peuvent agir en posant les principes de base susceptibles d'assurer un haut niveau de sécurité routière, à savoir :

- ✓ la prise en compte des usagers vulnérables ;
- ✓ l'affectation des voies avec le souci d'un rééquilibrage des usages entre circulation et vie locale pour les voies traversant l'agglomération ;
- ✓ la vérification de la cohérence entre l'affectation des voies existantes ou projetées et leurs caractéristiques afin que les usagers adaptent leur comportement.

Concrètement, l'écriture du document doit être l'occasion d'analyser les accidents intervenus ces dernières années, tout en évaluant l'impact en terme de sécurité des projets d'aménagement ou de voirie, une attention particulière devant être portée aux endroits où se concentrent des usages particulièrement vulnérables, tels que les sorties d'écoles ou parcs de stationnement.

Sur le fond, le document d'urbanisme approuvé doit notamment permettre d'éviter :

- ✓ des extensions urbaines reliées à l'agglomération seulement par la route ;
- ✓ un recul trop important des constructions élargissant le champ visuel, et donc les vitesses ;
- ✓ des alignements droits trop longs ;
- ✓ la multiplication des accès nouveaux sur les voies principales de circulation.

de contraindre le développement des nouvelles technologies d'information et de communication.

### Route à grande circulation

Le périmètre d'étude de la Communauté de Communes de l'Oise Picarde (CCOP) est traversé par les RD 9, 11, 23, 28, 34, 38, 47, 61, 63, 65, 74, 90, 94, 97, 106, 109L, 112, 112E, 117, 117E, 125, 151, 164, 510, 511, 534, 539, 541, 553, 559, 561, 596, 617, 618, 625, 916, 930 et 1001, ainsi que l'autoroute A 16.

Les RD 916, 930 et 1001 sont classées « route à grande circulation ».

Pour information, le classement des « routes à grandes circulations » est défini dans le [décret n°2010-578 modifiant le décret n°2009-615 du 03 juin 2009, fixant la liste des routes à grandes circulation du 31 mai 2010](#).

### Transports exceptionnels

Des données fournies par la Direction Départementale des Territoires (DDT), Service de la Sécurité, de l'Expertise et des Crises (SSEC), il ressort :

Voie	Itinéraire	Commune
A 16	Réseau « carte nationale » - 1ère catégorie	Abbeville-Saint-Lucien
		Bonneuil-les-Eaux
		Cormeilles
		Fléchy
		Froissy
		Gouy-les-Groseillers
		Hardivillers

Voie	Itinéraire	Commune
<b>A 16</b>	Réseau « carte nationale » - 1ère catégorie	Maisoncelle-Tuilerie
		La Neuville-Saint-Pierre
		Noirémont
		Oroër
		Puits-la-Vallée
		Reuil-sur-Brèche
		Villers-Vicomte
<b>RD 916</b>	Itinéraire « carte de France » - 1ère & 2ème catégories Itinéraire de transit - 2ème & 3ème catégories Réseau routier départemental 72, 94 & 120 tonnes	Beauvoir
		Bonvillers
		Breteuil
		Campremy
		Saint-Adré-Farivillers
		Vendeuil-Caply
<b>RD 930</b>	Itinéraire « carte de France » - 1ère & 2ème catégories Itinéraire de transit - 2ème & 3ème catégories Réseau routier départemental 72, 94 & 120 tonnes	Bacouël
		Breteuil
		Broyes
		Le Crocq
		Dompierre
		Hardivillers
		Le Mesnil-Saint-Firmin
		Ourcel-Maison
		Sérévillers
		Tartigny
		Vieuvillers
<b>RD 1001</b>	Itinéraire « carte de France » - 1ère & 2ème catégories Itinéraire de transit - 2ème & 3ème catégories Réseau routier départemental 72, 94 & 120 tonnes	Abbeville-Saint-Lucien
		Bonneuil-les-Eaux
		Breteuil
		Esquennoy
		Froissy
		La Neuville-Saint-Pierre
		Noirémont
		Oroër
		Sainte-Eusoye
		Vendeuil-Caply

*(Pour mémoire, dans l'hypothèse où un itinéraire transports exceptionnels serait recensé, il convient de maintenir au mieux les possibilités existantes. En effet, ces itinéraires sont une nécessité économique pour de nombreuses industries ainsi que pour la sécurité de la circulation de certains véhicules spéciaux, tels que les grues ou engins agricoles)*

## Comptages

Des données fournies par le Conseil Départemental de l'Oise, il ressort :

Comptages « routes départementales » (données opendata 2017)						
Voie	Catégories	PR	Véhicules/jour	Poids lourds (%)	Année	Commune
RD 9	4	15,000	2 080	7,8	2016	Oroër
		16,500	1 440	5	2012	Abbeville-Saint-Lucien
		17,000	1 222	7	2010	Abbeville-Saint-Lucien
RD 11	4	11,000	955	6,5	2016	Ourcel-Maison
		13,000	1 140	2,9	2016	Le Crocq
		13,500	1 035	8	2016	Le Crocq
		14,000	581	6,2	2014	Cormeilles
RD 23	4	13,000	1 321	4,3	2017	Thieux
RD 28	3	3,000	1 843	2,7	2017	Paillart
RD 34	3, 4 & 5	14,000	597	5,2	2015	Reuil-sur-Brèche
		22,000	829	4,7	2015	Maisoncelle-Tuileries
		25,000	485	5,5	2017	Hardivillers
RD 38	5	6,000	169	5	2001	Croissy-sur-Celle
		10,000	47	8	2001	Croissy-sur-Celle
RD 47	5	19,000	212	8	2016	Plainville
		23,000	197	10,4	2016	Sérévillers
RD 61	5	2,000	380	7,1	2015	Troussencourt
		8,000	345	4,3	2015	Saint-André-Farivillers
		15,000	267	6,4	2015	Bucamps
RD 63	5	3,000	387	1	2015	Rouvroy-les-Merles
		7,000	342	5,6	2015	Paillart
RD 65	5	0,500	641	4	2010	Breteuil
		8,000	61	3	2001	Cormeilles
		12,000	325	5,8	2015	Fontaine-Bonneleau
		15,000	113	4	2000	Fontaine-Bonneleau
RD 90	4	2,000	971	1,4	2017	Beauvoir
RD 94	4 & 5	22,000	402	4,5	2015	Ansauvillers
RD 97	5	12,000	321	8,1	2015	Conteville
RD 106	4 & 5	11,000	784	8,4	2016	Fontaine-Bonneleau
RD 112 & 112E	4 & 5	2,000	732	3,1	2015	Reuil-sur-Brèche
		8,000	751	3,5	2016	Campremy
		10,000	630	3,2	2016	Campremy
		13,000	684	5	2015	Bonvillers
RD 117 & 117E	5	14,000	524	6,3	2016	Bacouël
		16,000	181	9,9	2015	Tartigny
RD 125	4	2,000	756	4	2016	Montreuil-sur-Brèche
RD 151	3 & 4	22,000	691	3,6	2016	Noyers-Saint-Martin

Voie	Catégories	PR	Véhicules/jour	Poids lourds (%)	Année	Commune
RD 151	3 & 4	27,000	2 772	4,9	2017	Sainte-Eusoye
		29,000	2 290	13,7	2017	Froissy
		30,000	1 796	6	2008	Puits-la-Vallée
RD 164	5	1,000	315	5,1	2016	Ansauvillers
RD 510	5	5,000	154	7,8	2016	Hardivillers
RD 511	5	1,000	279	3,6	2015	Le Crocq
RD 534	5	1,000	316	6,6	2016	Rocquencourt
RD 539	5	2,000	217	6	2014	Bucamps
		6,000	277	2,5	2015	Campremy
RD 541	5	1,000	338	5	2011	Doméliers
		2,000	481	5,4	2011	Doméliers
RD 553	5	3,500	187	7,5	2013	Choqueuse-lès-Bénards
RD 559	5	6,000	354	8,2	2015	Viefvillers
RD 561	5	1,000	479	3,3	2014	Reuil-sur-Brèche
RD 596	5	3,000	189	10,1	2015	Reuil-sur-Brèche
RD 617	3	1,000	4 695	2	2010	Breteuil
		1,500	4 538	4	2010	Breteuil
RD 618	5	0,500	4 541	2	2010	Breteuil
RD 916	2	30,000	4 766	6,8	2017	Beauvoir
RD 930	3	30,000	3 617	13	2017	Viefvillers
		37,000	2 874	9,9	2017	Hardivillers
		48,000	2 990	9,9	2017	Tartigny
RD 1001	2	51,000	6 301	6,7	2017	Noirmont
		56,500	5 155	7,1	2017	Sainte-Eusoye
		68,000	7 580	8	2017	Esquennoy
		69,000	6 062	8,6	2017	Esquennoy

Concernant les RD 74, 109L et 625, classées en 5ème catégorie, aucune donnée de comptage disponible. Il en va de même de l'autoroute A 16.

## Accidentologie

Sur la période courant du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2017, 120 accidents ont été recensés dans le périmètre d'étude de la CCOP. Ce qui totalise : 26 tués, 114 blessés hospitalisés et 51 blessés non hospitalisés.

Localisation des accidents (période 2007-2017)					
Voie	Commune	Nombre d'accidents	Tués	Blessés hospitalisés	Blessés non hospitalisés
A 16	Bonneuil-les-Eaux	1	0	1	0
	Froissy	2	0	0	4
	Hardivillers	4	0	5	2
	Maisoncelle-Tuilerie	2	0	3	1
	La Neuville-Saint-Pierre	1	0	1	0
	Oroër	3	0	1	5

Voie	Commune	Nombre d'accidents	Tués	Blessés hospitalisés	Blessés non hospitalisés
<b>A 16</b>	Villers-Vicomte	2	1	0	4
<b>RD 11</b>	Doméliers	1	0	1	0
<b>RD 23</b>	Ansauvillers	1	0	2	0
<b>RD 28</b>	Breteuil	4	0	4	0
<b>RD 34</b>	Hardivillers	1	1	0	1
<b>RD 47</b>	Sérévillers	3	3	3	1
<b>RD 61</b>	Campremy	1	0	1	0
	Le Quesnel-Aubry	1	0	1	1
	Saint-André-Farivillers	1	1	0	0
	Vendeuil-Caply	1	0	1	1
<b>RD 63</b>	Paillart	1	0	2	0
<b>RD 65</b>	Breteuil	1	0	0	1
	Cormeilles	1	0	3	0
<b>RD 90</b>	Breteuil	1	0	1	0
	Chepoix	1	0	1	0
<b>RD 106</b>	Fontaine-Bonneleau	1	0	3	0
<b>RD 112 &amp; 112E</b>	Noyers-Saint-Martin	1	0	1	0
<b>RD 117 &amp; 117E</b>	Bacouël	2	0	3	0
	La Hérelle	1	0	1	0
<b>RD 151</b>	Froissy	2	1	6	0
	Montreuil-sur-Brèche	1	1	2	0
	Sainte-Eusoye	1	0	1	1
<b>RD 617</b>	Breteuil	3	1	2	0
<b>RD 618</b>	Breteuil	1	1	0	0
<b>RD 916</b>	Beauvoir	4	0	5	0
	Breteuil	1	0	1	0
	Campremy	1	1	0	0
	Saint-André-Farivillers	2	0	3	0
<b>RD 930</b>	Bacouël	1	0	1	0
	Breteuil	4	1	3	4
	Broyes	1	0	1	1
	Hardivillers	1	0	1	0
	Ourcel-Maison	4	2	4	6
	Tartigny	2	3	1	2
<b>RD 1001</b>	Abbeville-Saint-Lucien	3	0	3	1
	Breteuil	6	1	3	2
	Esquennoy	3	0	3	0
	Froissy	4	0	5	0
	La Neuville-Saint-Pierre	2	0	2	0
	Noirémont	4	0	7	4
	Oroër	6	3	2	6

Voie	Commune	Nombre d'accidents	Tués	Blessés hospitalisés	Blessés non hospitalisés
RD 1001	Sainte-Eusoye	3	0	3	1
	Vendeuil-Caply	9	2	7	1
Réseaux communaux	Ansauvillers	1	0	1	0
	Bacouël	1	0	0	1
	Beauvoir	1	1	0	0
	Breteuil	3	0	3	0
	Le Gallet	1	0	1	0
	Mory-Montcru	1	1	0	0
	Puits-la-Vallée	1	1	0	0
	Rouvroy-les-Merles	1	0	1	0
	Sainte-Eusoye	1	0	1	0
	Vendeuil-Caply	1	0	2	0

Les communes de Blancfossé, Bonvillers, Bucamps, Catheux, Choqueuse-lès-Bénards, Conteville, le Crocq, Croissy-sur-Celle, Fléchy, Gouy-les-Groseillers, le Mesnil-Saint-Firmin, Plainville, Reuil-sur-Brèche, Rocquencourt, Thieux, Troussencourt et Viefvillers ne déplorent aucun accident sur leur réseau routier, dans la période 2007-2017. Il en va de même des RD 9, 38, 74, 94, 97, 109L, 125, 164, 510, 511, 534, 539, 541, 553, 559, 561, 596 et 625, identifiées dans le périmètre d'étude de la CCOP.

*(À noter que seuls sont ici comptabilisés les accidents corporels, sur la base des procès-verbaux établis par les forces de l'ordre. Les accidents matériels sont recensés par les compagnies d'assurance des propriétaires des véhicules, ces données n'étant pas disponibles dans le cadre du Porter À Connaissance)*

## Réglementation routière

À toutes fins utiles, même si ce point échappe au sens strict à une approche en termes d'urbanisme, il peut être utile de rappeler que différents ouvrages techniques ont été réalisés sur certains dispositifs de la réglementation routière. Ces ouvrages sont consultables à la Direction Départementale des Territoires (DDT), Service de la Sécurité, de l'Expertise et des Crises (SSEC), en particulier :

- le guide relatif aux ralentisseurs de type dos d'ânes et trapézoïdal ;
- le guide des coussins et plateaux ;
- le guide des zones 30, relatif à la modération de la vitesse en agglomération ;
- le guide relatif à l'amélioration de la signalisation verticale.

## Bruit des infrastructures de transport

La loi du 31 décembre 1992, relative à la lutte contre le bruit, a mis en place un classement des voies de circulation terrestres existantes en fonction du trafic et de leurs caractéristiques sonores. Ce classement est réalisé par le Préfet.

Deux arrêtés préfectoraux, en date des 23 novembre 2016 et 30 août 2018, établissent à l'échelle du département de l'Oise, un classement en 5 catégories du niveau sonore des infrastructures routières et ferrées, ainsi que les secteurs impactés par le bruit de part et d'autre des dites infrastructures.

Niveau sonore de référence Laeq (6h / 22h) en dB(A)	Niveau sonore de référence Laeq (22h / 6h) en dB(A)	Catégorie de l'infrastructure	Secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
L > 81	L > 76	1	300 m
76 < L ≤ 81	71 < L ≤ 76	2	250 m
70 < L ≤ 76	65 < L ≤ 71	3	100 m
65 < L ≤ 70	60 < L ≤ 65	4	30 m
60 < L ≤ 65	55 < L ≤ 60	5	10 m

Voie	Réseau	Catégories	Commune
<b>A 16</b>	Routier	2	Abbeville-Saint-Lucien
			Bonneuil-les-Eaux
			Cormeilles
			Fléchy
			Froissy
			Gouy-les-Groseillers
			Hardivillers
			Maisoncelle-Tuilerie
			La Neuville-Saint-Pierre
			Noirémont
			Oroër
			Puits-la-Vallée
			Reuil-sur-Brèche
Villers-Vicomte			
<b>RD 916</b>	Routier	3	Bonvillers
		3	Campremy
		3	Saint-André-Farivillers
		3 & 4	Vendeuil-Caply
		4	Beauvoir
<b>RD 1001</b>	Routier	3	Breteuil
			Abbeville-Saint-Lucien
			Noirémont
			Oroër
			Sainte-Eusoye
		3 & 4	Bonneuil-les-Eaux
			Breteuil
			Esquennoy
			Froissy
<b>Ligne 272000 (Paris-Nord / Lille)</b>	Ferré	2	Vendeuil-Caply
			Bacouël
			Chepoix
			La Hérelle

Voie	Réseau	Catégories	Commune
<b>Ligne 272000 (Paris-Nord / Lille)</b>	Ferré	2	Mory-Montcru
			Paillart
			Rocquencourt
			Rouvroy-les-Merles
			Tartigny

Les arrêtés préfectoraux des 23 novembre 2016 et 30 août 2018 sont consultables sur le [site Internet de la Préfecture de l'Oise](#).

### Réseau autoroutier

Le périmètre d'étude de la CCOP est traversé par l'autoroute A 16 (*communes concernées : Abbeville-Saint-Lucie, Bonneuil-les-Eaux, Cormeilles, Fléchy, Froissy, Gouy-les-Groseillers, Hardivillers, Maisoncelle-Tuilerie, la Neuville-Saint-Pierre, Noirémont, Oroër, Puits-la-Vallée, Reuil-sur-Brèche, Villers-Vicomte*). Un échangeur autoroutier est présent sur la commune de Hardivillers, elle accueille aussi une aire de services.

### Réseau ferré

Le périmètre d'étude de la CCOP est concerné par la ligne Paris-Nord / Lille (*communes concernées : Bacouël, Chepoix, la Hérelle, Mory-Montcru, Paillart, Rouvroy-les-Merles, Tartigny*). Une gare ferroviaire est identifiée sur la commune de Bacouël (*Rieux-Angicourt*), ainsi qu'une gare de fret sur Breteuil. Les communes de Bacouël, Beauvoir, Breteuil, Tartigny et Vendeuil-Caply sont concernées par une ligne de fret (*Breteuil-embranchement / Breteuil-Ville*).

### Réseau fluvial

Le périmètre d'étude de la CCOP est concerné par aucune installation de transport fluvial.

### Transport aérien

Le périmètre d'étude de la CCOP est concerné par la proximité de l'aéroport de Beauvais-Tillé (*commune concernée : Oroër*).

### Circulations douces

Le Département est compétent pour établir le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (*PDIPR*) ayant vocation à préserver les chemins ruraux, la continuité des itinéraires et ainsi à favoriser la découverte de sites naturels et de paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée.

Le Conseil Départemental de l'Oise a adopté, le 16 décembre 2010, le Schéma Départemental des Circulations Douces (*SDCD*). Ce schéma vise notamment, à coordonner les initiatives et les projets locaux. Le Conseil Départemental a également, édité un guide technique des voies de circulation douce qui synthétise les données techniques, juridiques et administratives à l'attention des porteurs de projets. Le SDCD est accessible sur le site : [opendata.oise.fr](http://opendata.oise.fr), thématique « transports et déplacements ».

Le périmètre d'étude de la CCOP n'est pas concerné par le projet de la Trans'Oise.



Cependant, sont recensés :

- le circuit de Grande Randonnée GR 124 (*communes concernées : Bacouël, Beauvoir, Bucamps, Chepoix, Noyers-Saint-Martin, Rocquencourt, Sainte-Eusoye*) ;
- le GR 125 (*communes concernées : Blancfossé, Catheux, Fontaine-Bonneleau*) ;
- le circuit équestre « le Tour du Beauvaisis » (*communes concernées : Ansauvillers, Blancfossé, Campremy, Chepoix, Croissy-sur-Celle, Cormeilles, Fontaine-Bonneleau, Hardivillers, Maisoncelle-Tuilerie, Paillart, Saint-André-Farivillers, Sainte-Eusoye, Tartigny*) ;
- le circuit équestre de « l'Oise Normande » (*communes concernée : Catheux, Croissy-sur-Celle, Fontaine-Bonneleau*) ;
- le circuit équestre « chemin rural, dit Chaussée Brunehaut » (*commune concernée : Breteuil*) ;
- le circuit « le Jura » (*communes concernées : Blancfossé, Croissy-sur-Celle, Fontaine-Bonneleau*) ;
- le circuit « la Vallée Madame » (*communes concernées : Catheux, le Gallet*).

L'ensemble des circuits, cités ci-avant, est inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (*PDIPR*), adopté par le Conseil Départemental de l'Oise en 1990 (*circuits de « Grande Randonnée »*), ainsi qu'en 1991 (*circuits équestres*) et régulièrement modifié depuis 2002.

## **Mobilité durable**

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (*DREAL*) des Hauts-de-France, en partenariat avec les DDT(*M*), les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (*CAUE*), l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (*ADEME*) et les agences d'urbanisme a produit le Référentiel Urbanisme et Déplacements. Ce guide a pour but d'améliorer la prise en compte de la mobilité et des déplacements dans les documents d'urbanisme. Il présente des pistes de réflexions mais aussi des exemples de bonnes pratiques. Il est disponible sur le [site Internet de la DREAL des Hauts-de-France](#).

Le Conseil Départemental de l'Oise a élaboré un programme d'actions en matière de mobilité repris dans son [Plan Départemental pour une Mobilité Durable](#).

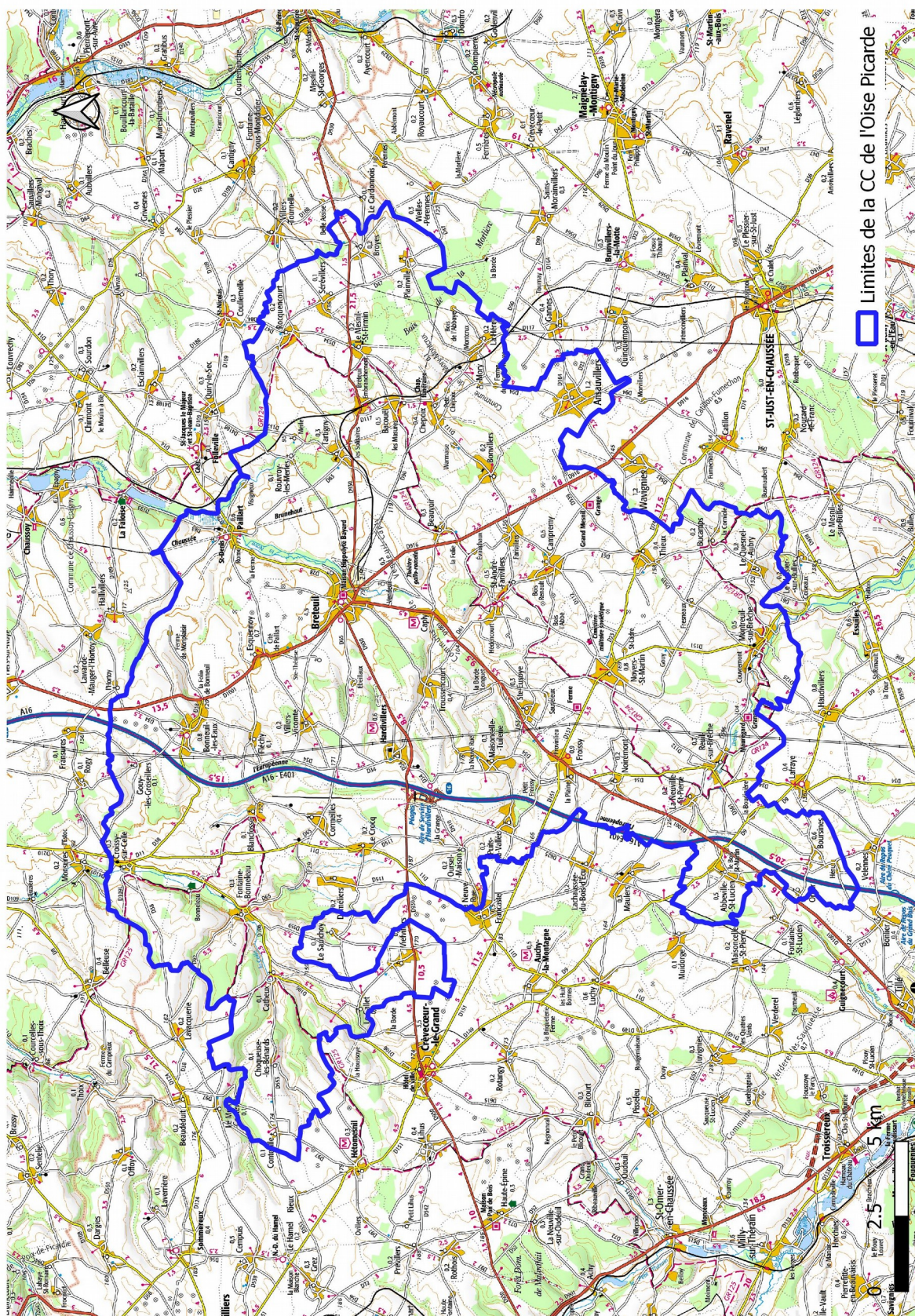
## **Aménagement numérique**

Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (*SDTAN*), porté par le Conseil Départemental de l'Oise, a été approuvé le 21 mai 2012. Il est téléchargeable à partir du [site Internet du Conseil Départemental de l'Oise](#).

Même s'il n'existe pas de lien de prise en compte ou de compatibilité entre le SDTAN et les documents d'urbanisme, une certaine cohérence s'avère nécessaire si la collectivité souhaite pouvoir bénéficier d'une aide financière.

Le rapport de présentation du SCoT devra comporter un diagnostic en termes d'aménagement numérique du territoire. Sur ce point, je vous invite à consulter le [site Internet du CEREMA](#) (*Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement*).

# Carte du réseau viarie



(Fiche mise à jour le 05 septembre 2019 - © DDT de l'Oise)